

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-076

**OBJET : Arrêté de circulation**

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les articles R10-4, R44, R225, R227 et R417-10 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté du 16 février 1988 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant la demande d'arrêté de circulation présentée par Marion MYSOET et Quentin LECACHEUR en vue d'organiser leur déménagement le samedi 15 septembre 2018 devant le 2 rue de la Poste à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay ;

## ARRÊTE

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 2 rue de la Poste dès le vendredi 14 et jusqu'au lundi 17 septembre 2018.

**Article 2** – La commune est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

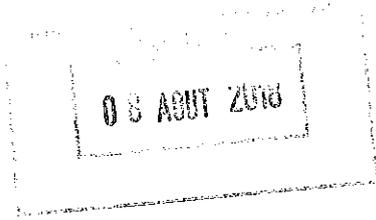
- Marion MYSOET et Quentin LECACHEUR,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la responsable de l'Agence Routière de Maisoncelles-Pelvey,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 20 août 2018.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, M. Pierre LEFEVRE  
Danielle HOULBERT  
Adjointe  
  


Marian MYSET et Quentin LECACHEUR  
Appartement 5  
2 Rue de la Poste.  
14 260 Aunay Sur Odon.



Mairie Aunay Sur Odon,  
Place de l' Hôtel de Ville,  
14 260 Aunay Sur Odon.

Fait à Aunay Sur Odon, le 06/08/2018,

Madame, Monsieur,

Cette lettre pour vous informer que nous quittons notre logement le samedi 15 septembre 2018, pour emménager dans une commune voisine, à Saint Denis Nisencelle.

Etant donné que le marché d' Aunay sur Odon prend lieu tous les samedis matins, nous souhaitons vous demander par la présente, s'il est possible de réserver deux places de stationnement au dessus de notre domicile, à 2 Rue de la Poste, 14 260 Aunay Sur Odon, pour nous faciliter le chargement de nos véhicules de nos effets personnels.

Vous pouvez nous faire un retour à cette demande par courrier, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par mail, à l'adresse suivante :  
marianmysset@gmail.com.

Vous remerciant par avance de l'étude de notre demande,  
Nous vous prions d' agréer nos sincères salutations,

Cordialement,

Marian MYSET et Quentin LECACHEUR.

A stylized, cursive signature in black ink, appearing to be "Marian Mysset".

A stylized, cursive signature in black ink, appearing to be "Quentin Lecacheur".